

Service Risques Énergie et Déchets

Basse-Terre, le 24 octobre 2024

Pôle Risques Naturels

Unité Plans de Prévention des Risques Naturels

Compte rendu

Objet : Révision des PPRN : Cartographie des enjeux

Date : 07 novembre 2023

Lieu : Pôle administratif - Mairie du Gosier

Ordre du jour

- Échanges sur les cartographies d'aléas
- Travail de co-construction d'une cartographie d'enjeux
- Présentation des projets d'aménagement en cours sur la commune

Annexes

- Annexe 1 – Cartographies de travail sur les enjeux dans le cadre de l'atelier
- Annexe 2 – Liste d'émargement

Contexte général

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune du Gosier, un atelier sur la cartographie des enjeux communaux s'est tenu le 07/11/2023, suite à la présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux lors de la réunion du 25/09/2023.

Les objectifs de l'atelier étaient de co-construire une cartographie des enjeux sur la commune et de répertorier les projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé comme suit :

- Une présentation générale du contexte de la réunion et de ses objectifs a été réalisée par la DEAL, suivi d'un résumé de la présentation datant du 25/09/2023 sur la méthodologie de cartographie des enjeux,

- Deux groupes de travail ont été organisés pour travailler sur l'élaboration d'une cartographie des enjeux et une liste des principaux projets en cours. L'objectif était notamment de délimiter les zones du centre-ville (A), de la zone urbanisée (B) et de la zone non urbanisée (C),
- Une restitution des éléments proposés par les deux groupes a été effectuée.

Points clefs de l'atelier

-
- Concernant les enjeux environnementaux, la commune a indiqué mené une cartographie des mares présentes sur son territoire dans le cadre de l'élaboration du PLU. Elle indique, aussi, être souvent alertée par les riverains de travaux de remblais des zones humides sur les parcelles privées.

Cartographies d'enjeux

Les participants, séparés en deux groupes, ont pu travailler sur une délimitation des zones de centre-ville (A), des zones urbanisées (B) et des zones non-urbanisées (C).

Il ressort notamment :

- Les 2 groupes délimitent la même zone A,
- Une cohérence entre les deux groupes sur les délimitations des zones B et C,
- Un groupe a identifié, en partie, le littoral en zone d'enjeu environnementaux
- Les projets mûrs d'aménagement de la commune ont été identifiés et intégrés sur la cartographie des enjeux proposés,
- Une zone d'enjeu environnemental a été identifiée par un des groupes, en anticipation de l'identification de ces dites zones, au niveau du lieu dit « cacao » au sud de la commune,
- Le secteur de Belle Plaine a fait l'objet d'échange concernant la classification en zone B ou C, les deux groupes ayant eu une vision différente. Une réflexion sur le sujet sera portée par la DEAL et proposé à la commune lors du second atelier.

Suites et perspectives

- La DEAL s'attachera à mettre en commun les cartographies proposées par les deux groupes. Cette proposition sera envoyée à la commune pour avis et discutée lors d'un deuxième atelier pour affiner éventuellement les limites des zones d'enjeux,
- Pour rappel une fois que les cartographies des aléas et des enjeux seront validées, le croisement en vue d'obtenir un Plan de Zonage Réglementaire pourra commencer. La présentation des résultats du croisement est prévue pour le premier semestre 2024.